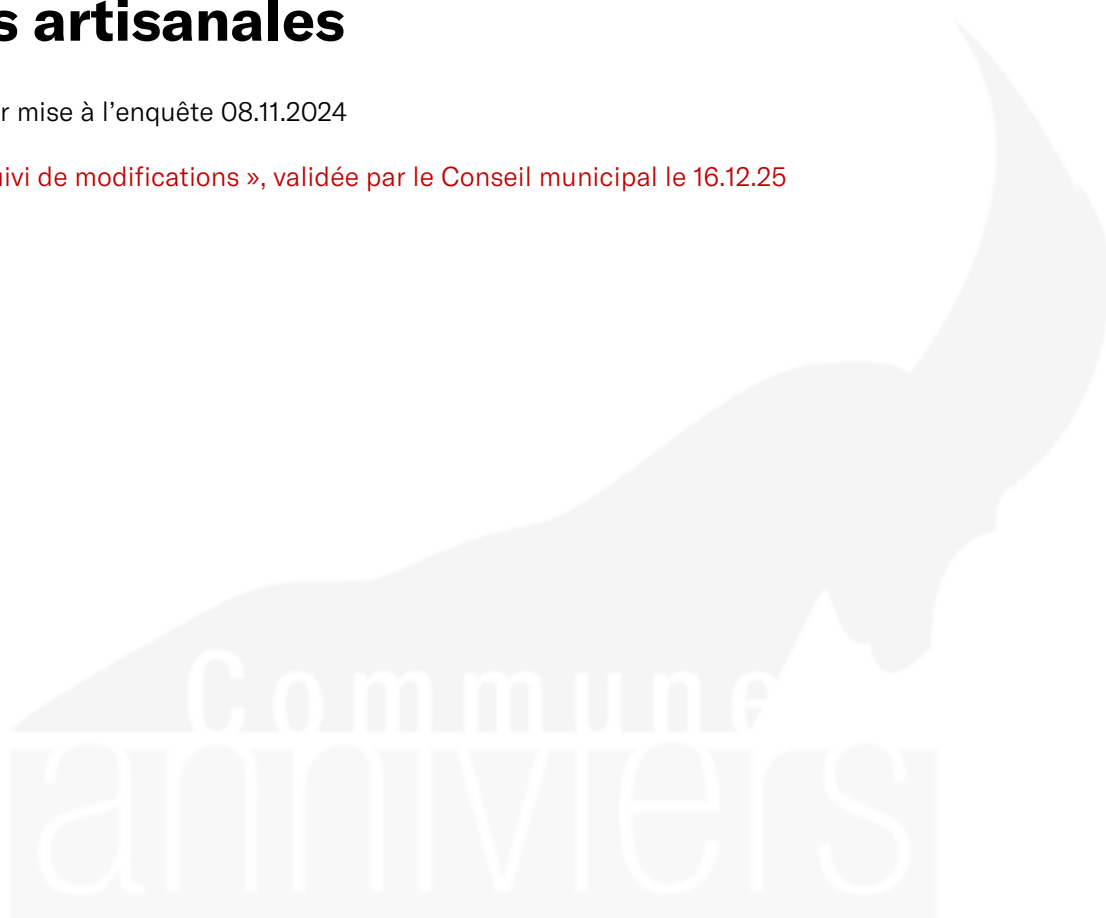


Annexe 2d - RCCZ

Cahier des charges secteurs à aménager – zones artisanales

Version pour mise à l'enquête 08.11.2024

Version « suivi de modifications », validée par le Conseil municipal le 16.12.25



<u>ZA.CHANDOLIN.1.....</u>	<u>3</u>
<u>ZA.STLUC.1.....</u>	<u>4</u>
<u>ZA.MAYOUX.1</u>	<u>5</u>
<u>ZA.MAYOUX.2.....</u>	<u>6</u>
<u>ZA.STJEAN.1.....</u>	<u>7</u>
<u>ZA.GRIMENTZ.1.....</u>	<u>8</u>
<u>ZA.GRIMENTZ.2</u>	<u>9</u>
<u>ZA.MISSION.1</u>	<u>10</u>
<u>ZA.AYER.1.....</u>	<u>11</u>
<u>ZA.AYER.2</u>	<u>12</u>

ZA.Chandolin.1*(plan modifié)***Localité :** Chandolin**Affectation :** Zone artisanale / Zone des eaux et des rives**Surface :** 2'518 m²**Objectifs généraux :**

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Maintenir un cordon inconstructible le long de la zone des eaux et des rives.

Règles dispositives :

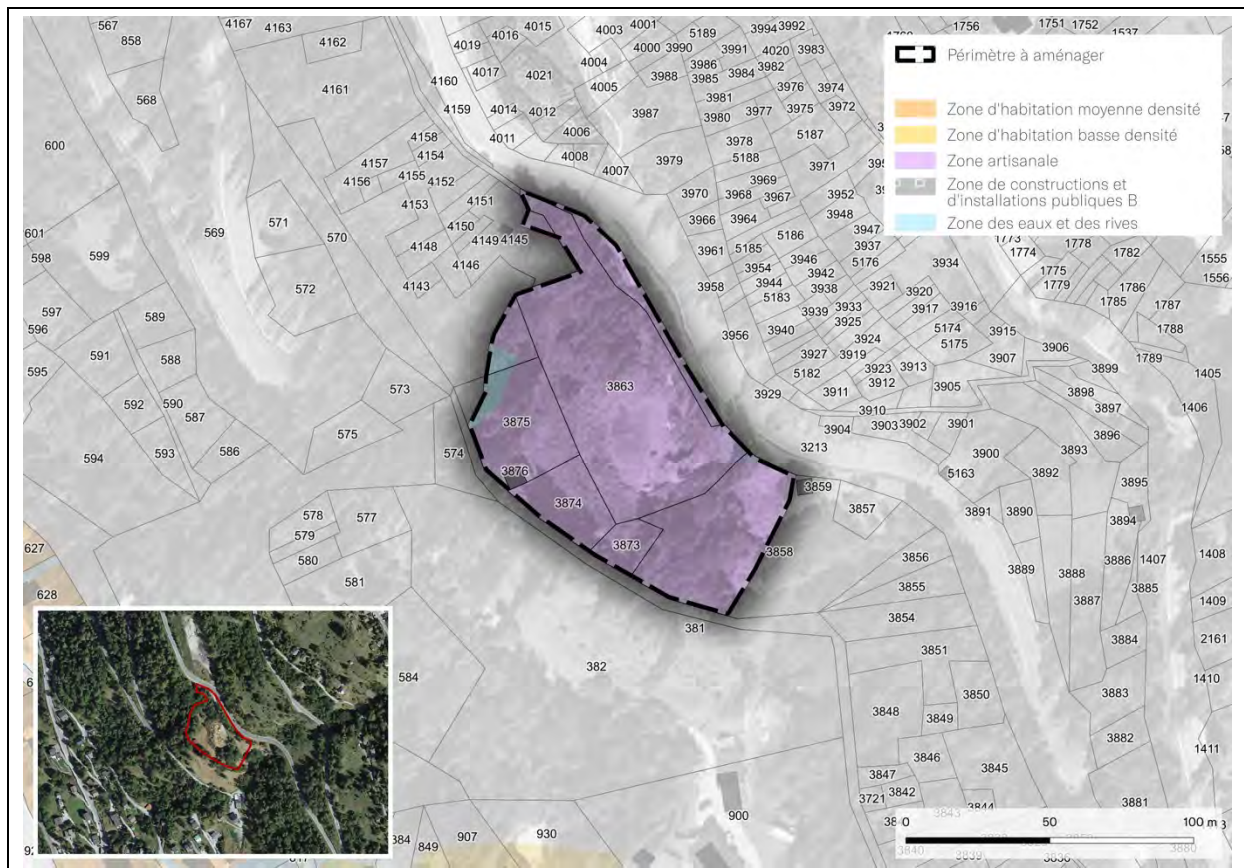
- Définir des dispositifs pour atténuer l'impact visuel des futures constructions (rideau végétal, etc.).

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.StLuc.1

(plan modifié)



Localité : Saint-Luc

Affectation : Zone artisanale

Surface : 8'438 m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Remembrer le parcellaire.

Règles dispositives :

- Prendre des mesures pour assurer l'intégration de la future zone artisanale afin de limiter les impacts visuels.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Mayoux.1

ZA.Mayoux.2



Localité : Mayoux

Affectation : Zone artisanale

Surface : 3'782 m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis le réseau cantonal.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route cantonale pour atténuer l'impact des futures constructions.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.StJean.1



Localité : Saint-Jean

Affectation : Zone artisanale

Surface : 7'926 m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis le réseau cantonal.
- Assurer un espace tampon avec la zone d'habitation moyenne densité attenante, min. 10 mètres.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route cantonale pour atténuer l'impact des futures constructions.
- ~~Assurer un espace tampon avec la zone d'habitation moyenne densité attenante, min. 10 mètres.~~
- Assurer une transition paysagère avec les zones agricoles attenantes.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Grimentz.1**Localité :** Grimentz**Affectation :** Zone artisanale**Surface :** 5'867 m²**Objectifs généraux :**

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Remembrer le parcellaire.

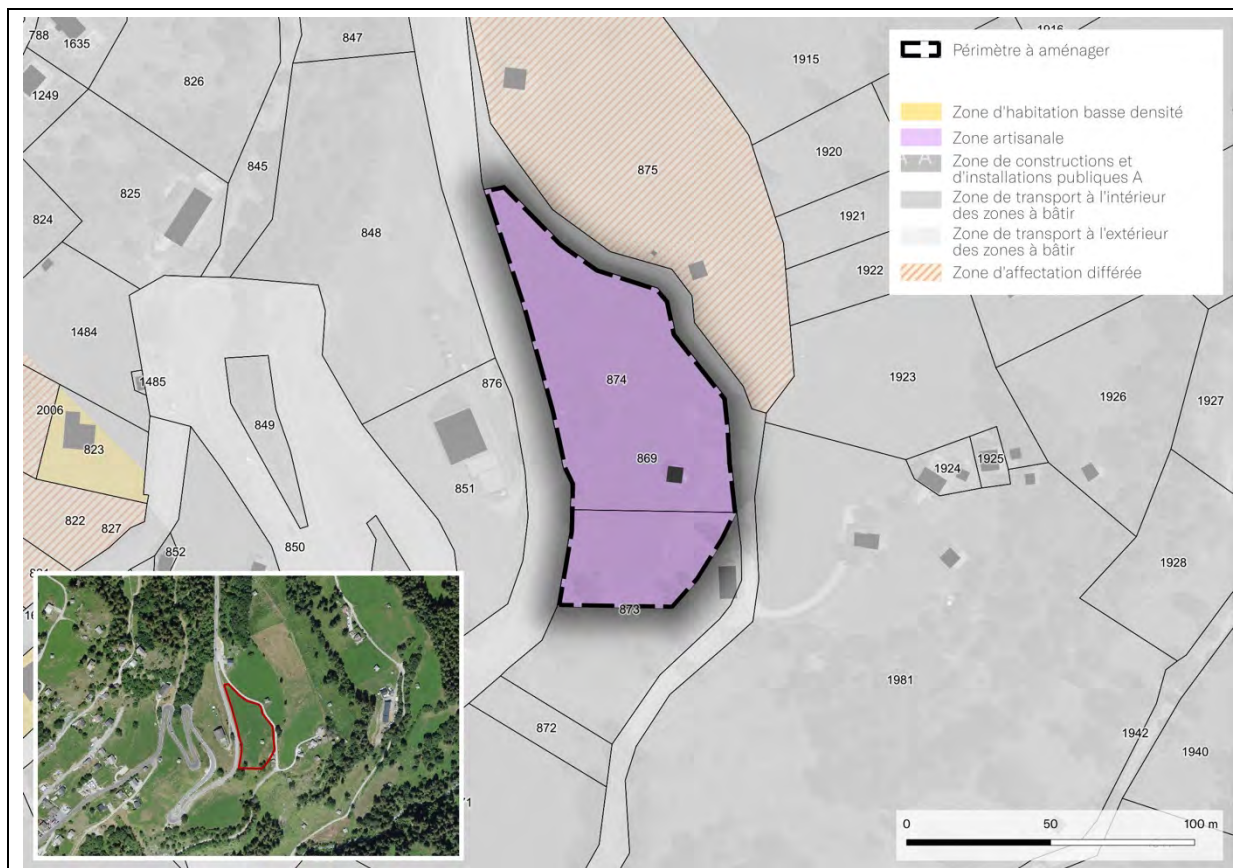
Règles dispositives :

- Définir un concept d'aménagement flexible, adapté à la forme contrainte du secteur.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Grimentz.2



Localité : Grimentz

Affectation : Zone artisanale

Surface : 6'852m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis le réseau secondaire.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route cantonale pour atténuer l'impact des futures constructions.
- Assurer une transition paysagère avec les zones agricoles attenantes.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Mission.1



Localité : Mission

Affectation : Zone artisanale

Surface : 5'363m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis le réseau secondaire.
- Aucun local à usage sensible ne sera toléré sur les surfaces situées à moins de 30m de la ligne à haute tension.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route secondaire pour atténuer l'impact des futures constructions.
- Assurer une transition paysagère avec la Navizence.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Ayer.1



Localité : Ayer

Affectation : Zone artisanale

Surface : 3'606 m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis la route de l'Eharia.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route cantonale pour atténuer l'impact des futures constructions.
- Assurer un espace tampon avec la zone d'habitation moyenne densité attenante, min. 10 mètres.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.

ZA.Ayer.2



Localité : Ayer

Affectation : Zone artisanale

Surface : 14'415 m²

Objectifs généraux :

- Assurer un développement rationnel et qualitatif de la zone artisanale.

Règles impératives :

- Définir un plan d'aménagement détaillé déterminant les aires d'implantation des bâtiments, les accès, les surfaces de stationnement et les aménagements extérieurs.
- Définir un seul accès depuis le réseau cantonal.

Règles dispositives :

- Définir un dispositif végétal le long de la route cantonale pour atténuer l'impact des futures constructions.
- Assurer une transition paysagère avec les zones agricoles attenantes.

Règles indicatives :

- Étudier l'opportunité de mutualiser le stationnement à l'échelle de la zone artisanale.